

AVEC L'ESPACE ÉCOLOGIQUE, CONCRÉTISONS LES UTOPIES

Quelques propositions concrètes
pour tendre vers des sociétés
soutenables



PRÉFACE

FACE AU DÉSASTRE, OUVRIR LES IMAGINAIRES ET REPRENDRE LE POUVOIR

Comme annoncé par les scientifiques et les écologistes depuis plusieurs années, nous vivons la première sécheresse méditerranéenne provoquée en grande partie par le réchauffement climatique. Ce n'est qu'un début. Un tel manque d'eau, le jour où il affectera une zone majeure de production agricole mondiale, aura un effet domino : l'effondrement de la production agricole menant à une crise alimentaire et à l'inflation des biens de première nécessité, l'inflation à plus d'injustice sociale et environnementale. Nous ne sommes « que » à 1,2°C de réchauffement climatique, mais l'Europe occidentale vit déjà les premiers signes de basculement : la crise écologique est une réalité qu'il faut regarder en face et dont chaque effet est dévastateur pour l'humanité toute entière.

Les multiples alertes des scientifiques n'ont pas suffi. Les mobilisations écologistes, dès les années 70, auxquelles les Amis de la Terre ont participé, ont sans doute contribué à une prise de conscience, à limiter certains excès. Mais les signaux sont au rouge : dérèglements climatiques, effondrement de la biodiversité, risques technologiques. Cette crise est la conséquence directe d'une idéologie, le productivisme, lui-même propulsé par l'organisation capitaliste des modes de production. La quête absurde d'une croissance infinie mène l'humanité entière dans le mur. Si cette quête permet d'enrichir quelques-uns pour le moment, elle entraîne surtout un désastre déjà très violent pour les plus pauvres et vulnérables de la planète, mais aussi en France.

Le constat est terrifiant, mais nous ne pouvons pas nous laisser enfermer dans le piège de la sidération,

de la résignation et de la peur. Face au changement climatique, chaque dixième de degré compte. Dans la nécessaire « adaptation », toute action peut être au service de la justice, plutôt que renforcer l'injustice climatique actuelle.

Face à l'épreuve, notre détermination reste intacte. Le contexte confirme la pertinence de notre projet : construire des sociétés soutenables, pour que, collectivement, nous ne dépassions pas les limites planétaires tout en garantissant à chacun-e le nécessaire pour mener une vie digne.

Des décennies de néolibéralisme, projet politique visant à faire du marché l'alpha et l'oméga de la régulation collective, ont désarmé notre capacité à penser comment nous pourrions construire ces sociétés soutenables. Les mots - en particulier la « sobriété » - ont été vidés de leur signification.

Notre conception de la sobriété, comme un projet politique radical, mérite d'être déclinée en propositions politiques pour la situation présente, sans même nécessiter une refonte complète de nos institutions. Face à la pénurie actuelle, nous croyons qu'il est légitime et juste d'organiser la répartition par la collectivité, et non par le marché, des ressources en tension, en particulier l'eau, et dans un avenir proche les énergies et les services énergivores. Cela doit s'accompagner d'une volonté de démarchandiser de nombreux pans de la société, en commençant par limiter drastiquement la place de la publicité, symbole et moteur des excès actuels.

INTRODUCTION

Depuis plus de 50 ans, les Amis de la Terre sont mobilisé·es sur les questions écologiques. Notre opposition pionnière aux grands programmes nucléaires des années 70, nos alertes sur la pollution de l'air dès les années 80, la lutte contre les financements publics et privés des projets d'extraction d'énergies fossiles, la dénonciation du système mortifère de l'agriculture intensive, les combats contre les grands projets inutiles à travers le pays, mais aussi contre l'extractivisme à l'étranger. Ces « rejets » sont clairs, et nous en sommes fier·es. Il faut laisser le charbon, le gaz et le pétrole dans les sols, cesser d'artificialiser les terres et réduire drastiquement les destructions écologiques.

Mais avec quels modèles de sociétés ces objectifs s'accordent-ils ? Où veut-on aller ? Quelle vision et quelles alternatives défendons-nous ? Quel « projet » ? Les Amis de la Terre France ont une position politique qui y répond : les sociétés soutenables¹. Si nous résistons à la destruction du vivant et aux projets climaticides, si nous mobilisons la société, si nous encourageons les alternatives, c'est dans l'espoir de voir émerger des sociétés soutenables. Au cœur des sociétés soutenables, il y a l'idée d'espace écologique : un plafond (les limites planétaires) à respecter, mais aussi un plancher de droits sociaux - nous devons naviguer collectivement entre plafond et plancher.

Dans la première partie, ce document revient sur le concept d'espace écologique, sur les notions de plafond écologique et de plancher de droits sociaux, sur l'impératif d'une réelle sobriété.

Rejet, projet... Reste enfin la question du trajet. Comment passer de la situation actuelle à des sociétés soutenables ? Comment réinscrire nos sociétés à l'intérieur de l'espace écologique ?

C'est l'objet de la deuxième partie de ce document : nous rassemblons quelques idées de mesures politiques qui permettent d'imaginer le trajet entre maintenant et plus tard. C'est une intervention dans un contexte complexe, une démarche limitée, qui ne vise aucune exhaustivité, mais dont on espère qu'elle permettra de ré-ouvrir un champ des possibles aujourd'hui fermé par des décennies de matraquage idéologique. Ces quelques idées politiques ont été choisies pour leur aspect transgressif et radical. Cela ne veut pas dire que les Amis de la Terre revendiquent leur mise en œuvre directe, car elles ne sont pas sans poser de questions éthiques et pratiques qui doivent être approfondies. Mais elles auront le mérite de positionner le débat sur le bon plan : comment respecter les équilibres planétaires et la dignité de chaque humain, en sortant de la cage idéologique néolibérale.

¹ Les Amis de la Terre France, *Pour des sociétés soutenables*.

VIVRE À L'INTÉRIEUR DE L'ESPACE ÉCOLOGIQUE

L'ESPACE ÉCOLOGIQUE : UN CONCEPT PLUS QUE JAMAIS D'ACTUALITÉ

Histoire du concept

En 1995, les Amis de la Terre Europe publiaient un rapport intitulé *Vers une Europe soutenable*². Rédigé par une équipe pluridisciplinaire du Wuppertal Institute, il posait les bases d'une réflexion cruciale : dans quelle mesure vivons-nous dans des sociétés soutenables ou non, et comment faire en sorte que ce soit le cas ? Le rapport donne un cadre à la réflexion. Il y a un « plafond » écologique, c'est-à-dire un ensemble de limites planétaires, que nous ne devons pas dépasser, collectivement. Certaines de ces limites sont globales par nature, la composition en gaz à effet de serre de l'atmosphère en particulier, d'autres sont plus locales comme les questions d'usages de l'eau. Avec cette idée de plafond vient également l'idée de plancher, qui correspond à ce qu'il est collectivement souhaitable d'assurer en termes de « niveau de vie ». L'objectif est donc de déterminer si l'humanité et l'ensemble de ses membres se situent bien entre le plancher et le plafond de l'espace écologique. Si certaines sont en-dessous du plancher, leurs moyens de vivre doivent s'accroître. Au contraire, au-delà du plafond écologique, nous sommes en situation de surconsommation.

Le concept est très utile pour expliquer les enjeux de la crise écologique dans toute leur diversité.

Il sera ensuite popularisé à travers une autre présentation : le doughnut. Kate Raworth décline cette idée dans un article de 2012³, en définissant neuf limites planétaires et un certain nombre de dimensions latentes au plancher.

Plafond - les limites planétaires à ne pas dépasser

L'écosystème Terre est un ensemble fragile, et les humains ne pourront y épanouir leurs sociétés qu'à condition que cet ensemble se maintienne.

Par exemple, le dérèglement climatique est une limite que nous outrepassons depuis plusieurs décennies. Il s'agit donc de mettre fin aux flux de gaz à effet de serre liés aux activités humaines : les combustibles fossiles, la déforestation, l'élevage de ruminants et certains processus industriels. La biodiversité s'effondre à une vitesse effrayante, sous l'effet d'une industrialisation de l'agriculture, de destruction des milieux, de la pression climatique, sans compter sur-pêche, chasses et autres. De même, la qualité de l'air a été transformée par les activités humaines, avec des polluants aux effets sanitaires très graves. C'est le cas en particulier dans les mégapoles de pays dits du Sud, en Chine, en Inde, mais également dans de nombreuses agglomérations du Nord. Rien qu'en France, 13 zones sont concernées par des concentrations en dioxyde d'azote et particules fines dangereuses pour la santé humaine⁴.

2 Les Amis de la Terre Europe, *Vers une Europe soutenable*, 1995.

3 *A Safe and Just Space for Humanity : Can we live within the doughnut?*, Kate Raworth, 13 février 2012.

4 Ministère de la transition écologique, *Pollution de l'air : origines, situation et impacts*, 22 février 2023.

Plancher : les droits humains à garantir à toutes et tous

Les sociétés humaines convergent pour attribuer à chaque être humain une dignité particulière, au moins sur le plan philosophique. Cette dignité induit que chaque être humain devrait avoir accès à un certain nombre de choses pour vivre et s'épanouir. Cela va au-delà des droits humains, des droits civils et politiques, qui peuvent rester théoriques en l'absence de conditions matérielles de base. Par exemple, chaque personne doit disposer d'un minimum de bien-être, à travers la sécurité alimentaire, un revenu suffisant, l'accès à l'eau, des services de santé. Nous y incluons l'éducation, l'information et la culture, le travail digne, un minimum d'énergie. Ainsi, l'horizon n'est pas seulement celui de plafonds à ne pas dépasser, mais également de droits pour une nouvelle ère écologique.

L'ESPACE ÉCOLOGIQUE DANS UN SOUCI DE JUSTICE CLIMATIQUE

Faire en sorte que l'humanité dans son ensemble vive à l'intérieur de l'espace écologique est une nécessité vitale pour la satisfaction des besoins fondamentaux et la préservation des écosystèmes. Faire en sorte que chaque personne puisse déployer sa vie à l'intérieur de cet espace est un impératif moral et de justice. Au-delà des changements de mode de vie et de production qui vont concerner les sociétés dites développées, nous devons partager l'espace écologique avec d'autres humains, déjà présents et à venir. Une motivation supplémentaire à engager un chantier ambitieux dès aujourd'hui !

À l'échelle internationale

Comme les Amis de la Terre l'indiquaient déjà en 1995, « *puisque aucune nation n'a le pouvoir de combattre isolément les risques environnementaux, une dépendance mutuelle se fait jour. Agir en commun est nécessaire mais ne sera possible qu'à condition*

d'accepter à la fois des droits et des devoirs similaires. Pour être politiquement acceptable, une division équitable des responsabilités doit s'accompagner d'un accès équitable aux ressources de notre planète. La reconnaissance des limites aux ressources de la Terre semble, par conséquent, être intimement liée à la question de leur répartition. » Le dépassement d'un certain nombre de limites, en particulier le dérèglement climatique, transcende les frontières politiques. Si l'on considère l'impact cumulé dans l'histoire, les sociétés occidentales ont causé beaucoup plus de dommages à la planète que d'autres populations. On parle ainsi de « dette écologique » : l'ensemble des prélèvements et flux des sociétés les plus industrialisées et riches est un pillage des autres sociétés actuelles, en plus d'un pillage de l'avenir. Se donner pour objectif de repasser sous les plafonds de l'espace écologique est donc d'autant plus important dans ces pays.

En France

Faire repasser le niveau de vie moyen des Français-es à l'intérieur de l'espace écologique n'est imaginable qu'à condition que chacun-e ait accès au nécessaire, à une vie digne dans toutes ses dimensions, et que les modes de vie les plus polluants ne soient accessibles à personne sur les seules bases de sa richesse. C'est une question d'acceptabilité, mais aussi une question morale et politique. Les circonstances de la vie, l'héritage ou le revenu, n'octroient pas le droit de s'extraire des limites écologiques.

REPASSER SOUS LE PLAFOND ÉCOLOGIQUE

Changement climatique

Prenons l'exemple du dérèglement climatique de manière isolée, ce qui est certes une simplification. À l'échelle globale, on peut estimer de plusieurs manières le budget carbone qu'il nous reste, à savoir la quantité de gaz à effet de serre que nous avons encore le droit d'émettre tout en limitant le changement climatique à 1,5°C. Pour le CO₂, ce budget serait de 500 Gt (milliards de tonnes) pour avoir une chance sur deux de limiter le réchauffement global à 1,5°C – estimation haute. On émet autour de 37 Gt par an actuellement : à ce rythme, le budget sera épuisé en 13 ans.⁵

Au niveau de la France, cela veut dire qu'il faut tendre le plus vite possible vers des émissions nulles⁶, alors que nous émettons – sur notre territoire - encore environ 400 Mt CO₂eq par an⁷. C'est sans compter les émissions qui ont lieu ailleurs et que nous importons à travers des biens ou services. On estime l'empreinte carbone annuelle totale à 604 millions de tonnes équivalent CO₂⁸.

Ces émissions, ramenées à l'échelle des individus, représentent environ 10 tonnes, avec de très grandes disparités, les plus modestes émettant en moyenne moins que les plus riches. 10 tonnes qui sont liées à notre alimentation, nos transports, l'énergie utilisée dans notre logement, notre consommation de biens et de services. Sans rentrer dans des considérations

philosophiques, pourtant importantes, sur la responsabilité et l'imputabilité des émissions, il est intéressant d'imaginer : comment passer de 10 à zéro tonne net, ce qui pourrait équivaloir à 2 tonnes ?

On le voit, quels que soient les changements menés, dans les choix des individus, dans les infrastructures collectives, ou autres, les modes de vie seront considérablement chamboulés. Mais ce n'est pas une catastrophe : nous savons aussi qu'une vie sobre peut être très riche socialement, culturellement, qualitativement.

Accès à l'eau

La ressource en eau donne aussi de plus en plus à voir qu'il y a des limites à ne pas dépasser. La limite des ressources en eau se fait ressentir de manière brutale aux moments de sécheresse. Avec le changement climatique, l'abondance relative de la ressource en eau se retrouve en question. Là où les ménages étaient libres de consommer autant qu'ils le voulaient tant qu'ils étaient prêts à régler leur facture (proportionnelle), nous voyons de plus en plus de communes prendre des arrêtés de restriction de consommation par ménage. Par exemple, dans le village de Seillans, l'été 2022, « au-delà de 150 litres par jour et par personne, le débit [était] diminué au moyen d'un dispositif installé sur le compteur »⁹. Cette quantité est en fait proche de la consommation moyenne d'une personne, au niveau national. Mais tout le monde n'a pas de piscine ou de jardin à arroser...

5 Global Carbon Project, *Global Carbon Budget 2022*, 11 novembre 2022.

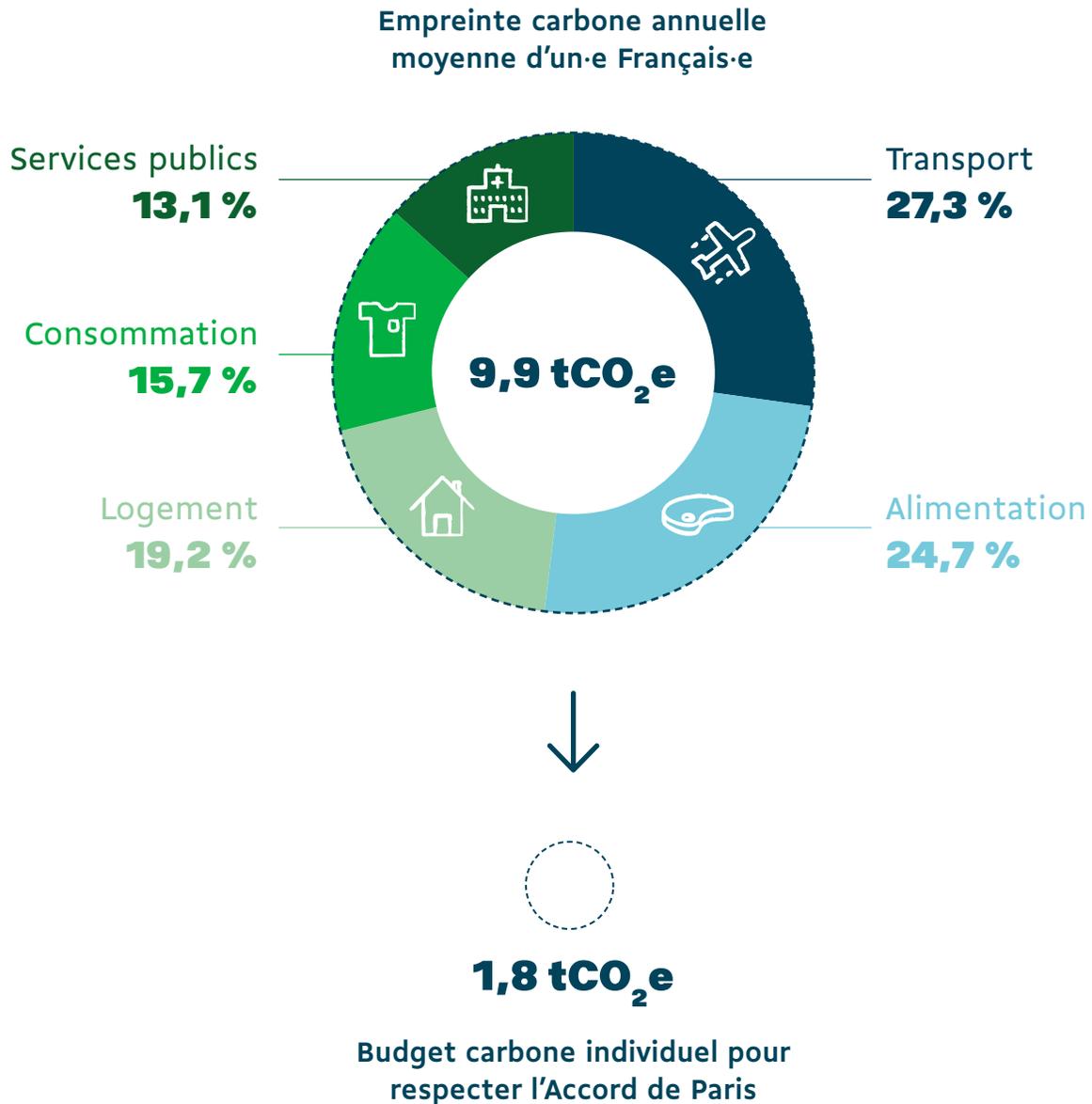
6 La plupart des acteurs parle de « neutralité carbone », en espérant que certaines pratiques permettent d'absorber des gaz à effet de serre, des « puits de carbone ». Hélas, la plupart des hypothèses sont fantaisistes et servent trop souvent à masquer l'urgence de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

7 Chiffre 2022 issu d'*Acter l'urgence. Engager les moyens. Rapport annuel 2023*, Haut Conseil pour le Climat, juin 2023, p.57.

8 Ministère de la transition écologique, Données et études statistiques. *L'empreinte carbone de la France de 1995 à 2021*, 4 novembre 2022.

9 *Sécheresse : « Il faudra passer de 250 litres à 100 litres d'eau par personne », alerte le maire de Seillans*, Europe 1, 15 août 2022.

En France, une empreinte carbone individuelle incompatible avec l'Accord de Paris



En moyenne, l'empreinte carbone d'un-e Français-e est de 9,9t CO₂eq actuellement. Or, pour espérer atteindre l'objectif de l'Accord de Paris et contenir le réchauffement climatique, ce chiffre devrait passer à 1,8.

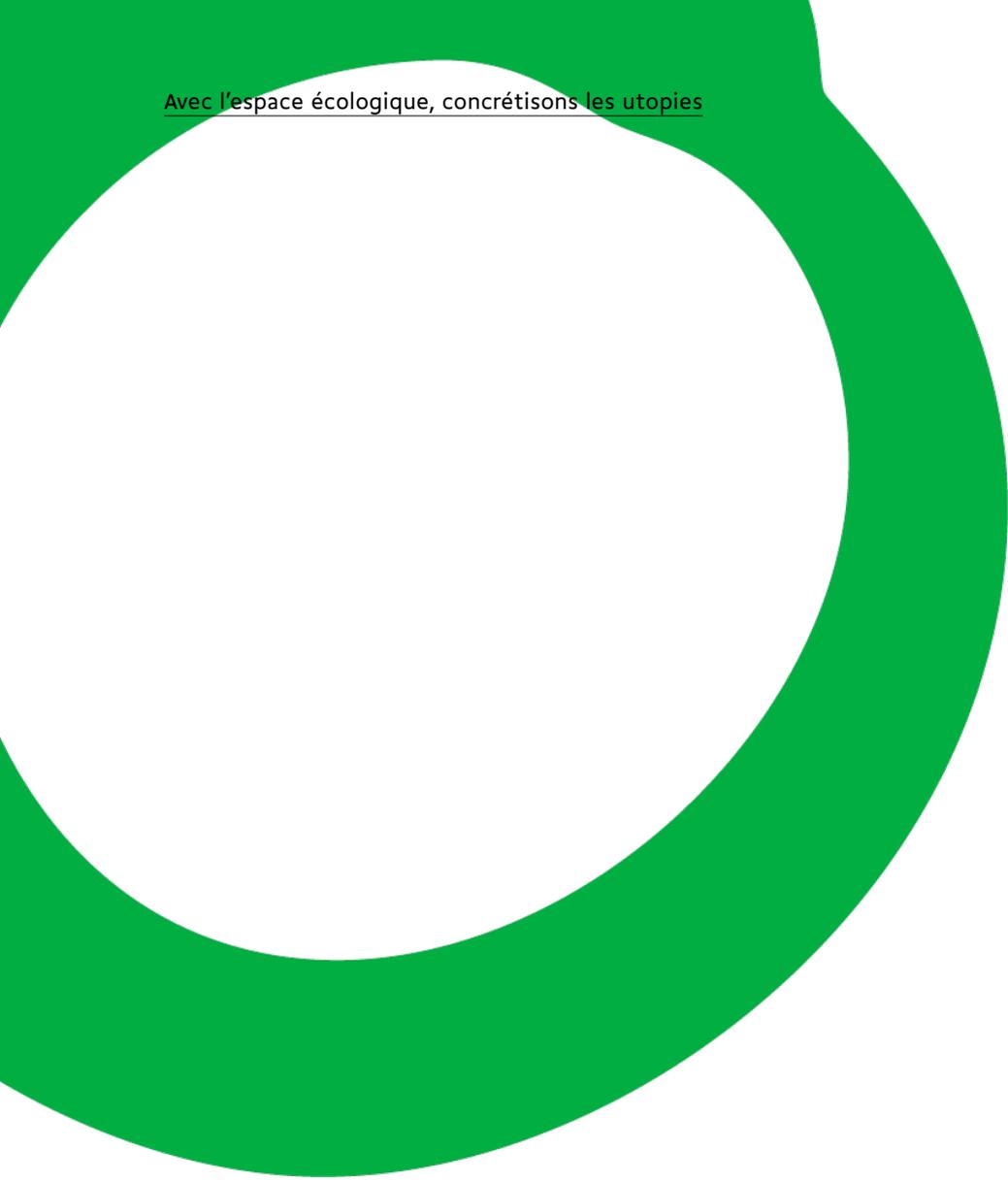
EN PLEINE CRISE ÉCOLOGIQUE, DÉFENDRE UNE RÉELLE SOBRIÉTÉ, JUSTE ET DÉSIRABLE

En juin 2022, les Amis de la Terre publiaient un texte¹⁰ invitant à une urgente promotion de la sobriété, comprise comme une remise en cause complète du dogme de la croissance économique, du « toujours plus », du règne de la marchandisation. Quelques mois après l'invasion massive de l'Ukraine, le texte s'appuyait également sur l'expérience des confinements en France, pour démontrer le caractère nécessaire, réaliste et désirable d'une réorganisation sociale au prisme de la sobriété.

Depuis, la notion de sobriété s'est imposée dans le débat public. Le gouvernement a présenté un plan de sobriété, bricolé dans l'urgence, dans l'espoir d'éviter le *black-out* énergétique. Mais dans la bouche du gouvernement, la sobriété n'est qu'une forme d'amélioration des pratiques existantes, une chasse au gaspillage, certes nécessaire mais complètement insuffisante. La sobriété n'est présentée que comme appoint marginal à un même paradigme : la « croissance verte », la foi déraisonnable dans l'émergence de techniques capables de maintenir le *statu quo* sans dérégler les équilibres écologiques. La sobriété mobilisée par le gouvernement est vidée de sa dimension subversive, dépouillée des dimensions politiques du concept.

Non content de vider les mots de leur substance, le gouvernement a réussi l'exploit d'imposer des restrictions sans que cela affecte les plus aisés, sans s'attaquer aux productions ou consommations les plus ostensiblement inégalitaires, comme l'arrosage des golfs ou l'utilisation des jets privés. En pleine crise énergétique, le gouvernement a laissé filer les dividendes exceptionnels des sociétés pétrogazières, comme TotalEnergies, dans les poches de quelques actionnaires plutôt que de réorienter cette manne vers des investissements dans des infrastructures nécessaires à la transition énergétique.

Ainsi, fondamentalement, rien n'a changé. C'est dans ce contexte que nous proposons quelques exemples pour rendre plus concrète ce que peut être une sobriété juste, respectant notre espace écologique.



ESPACE ÉCOLOGIQUE : PROPOSITIONS DE MESURES

L'ampleur des transformations à opérer est telle qu'il est parfois difficile d'imaginer comment nous allons faire pour ramener nos sociétés à l'intérieur de l'espace écologique. Il existe pourtant des pistes pour amorcer ce changement de système, et pour chaque domaine, à la fois garantir un plancher de droits, et un respect du plafond écologique. Ces pistes, sans être parfaites, méritent d'être connues et regardées avec attention.



DES LEVIERS VARIÉS ET COMPLÉMENTAIRES

Il existe divers modes d'action pour se rapprocher de l'espace écologique. Les mesures prises en exemples mobilisent plusieurs types de leviers et aucun n'est adapté à toutes les situations.

→ **Les incitatifs monétaires** sont bien connus. C'est ce qui touche au porte-monnaie, comme la taxation croissante ou la tarification progressive. La taxation peut fiscaliser davantage les produits nocifs et/ou les hauts revenus. La tarification va rendre plus coûteuse la consommation des produits nocifs et/ou peu utiles, et surtout la surconsommation. Ces incitatifs visent à changer les comportements pour éviter le dépassement du plafond écologique. Pour assurer un plancher, les incitatifs monétaires doivent être redistributifs, donc les consommations de base devraient être exemptes d'imposition, voire bénéficier d'un tarif bas ou d'un quota gratuit pour le volume de consommation correspondant aux besoins essentiels.

Les prix élevés et les taxes ont l'avantage de rapporter des ressources, ce qui permet de financer les consommations plancher ou des investissements utiles. Par ailleurs, ils laissent un certain choix aux individus.

Toutefois, ils ont deux défauts importants. Les plus riches sont finalement peu affectés, ils et elles peuvent poursuivre dans une large mesure leur mode de vie non soutenable. Ces mesures laissent ainsi perdurer des pratiques aberrantes qui sont autant d'injustices visibles. D'autre part, il n'est pas toujours facile de fixer des quotas de consommation à faible tarif (tout dépend par exemple du nombre de personnes concernées par un abonnement de consommation).

→ **La réglementation** fixe des normes à ce qui peut être produit, donc vendu. Contrairement aux taxes, la réglementation interdit que des produits ou pratiques nocifs se maintiennent pour celles et ceux qui sont insensibles au prix. Tout le monde est ainsi ramené vers l'espace écologique. Ses défauts : elle n'offre pas de ressources, et surtout, elle ne fait rien contre la croissance des volumes ; c'est tout le problème de l'effet rebond.

→ **Le rationnement** précise ce dont chacun-e va pouvoir bénéficier, en qualité et en quantité. C'est généralement le recours ultime quand une ressource devient tellement contrainte qu'on ne peut plus assurer autrement la subsistance de toutes et tous avec un minimum d'équité. Force est de constater que l'état de dégradation de notre planète et les inégalités nous amènent déjà à ce stade pour beaucoup de ressources. On peut aussi parler de quotas, terme moins connoté. L'idée reste la même : une allocation de la rareté (immédiate, comme l'eau, ou jouant sur la durée, comme pour les émissions de gaz à effet de serre) basée sur des critères politiques et non des mécanismes de marché.

Le rationnement est souvent envisagé avec un certain effroi, parce qu'il évoque les guerres et autres moments dramatiques de notre histoire, et aussi parce qu'il a pu être source de trafics et « marchés noirs ». Il permet néanmoins une allocation pilotée démocratiquement (donc plus juste), de manière efficace, en prenant en compte les limites réelles du monde physique (quantité de ressources restantes par exemple). Autre version, les politiques de quotas sont surtout connues à travers les marchés de quotas, où les entités (des entreprises en général) sont rationnées par leur quota mais peuvent vendre et acheter du quota. Ces marchés n'ont pas fait leurs preuves, d'abord parce que les quotas

octroyés étaient trop larges, mais aussi parce que l'achat de quotas « à l'extérieur » (diverses formes de compensation) ont fait de ces systèmes des paniers percés.

Pourquoi utiliser telle ou telle mesure ? Cela peut dépendre des situations, des produits... Et cela peut évoluer dans le temps : nous sommes plus habituées à la taxation et à la réglementation, qui peuvent être

modifiées assez vite. La tarification est habituellement dégressive : c'est une pratique qu'il faut inverser. Avec des contraintes croissantes (comme sur l'eau ces dernières années), la question du rationnement va prendre une place importante. C'est aussi une question de démocratie : il s'agit de trouver des moyens de décider ensemble, en incluant les personnes concernées, quel type de mesure, quel plafond et quel plancher sont acceptables.



DES POLITIQUES JUSTES ET DÉMOCRATIQUES

Les changements qui nous attendent, si nous voulons éviter d'être frappé-es de plein fouet par les conséquences des dérèglements écologiques, sont profonds. Ces changements doivent être justes, et pour cela, démocratiques. Les assemblées citoyennes, tirées au sort et formées, comme l'a été la Convention Citoyenne pour le Climat, représentent une piste intéressante. La CCC a formulé

des propositions ambitieuses, qui ne demandent qu'à être mises en œuvre. Ce modèle peut être mobilisé pour fixer des planchers et des plafonds, pour décider par exemple de mesures de rationnement. Elles peuvent travailler au niveau national mais aussi au niveau local, et leur rôle peut être de fournir des réponses opérationnelles. La constitution de groupes tirés au sort (en respectant une composition du groupe équilibrée) est un moyen puissant de limiter les biais de classe, de genre, etc.

Par souci de clarté et de simplification, les pistes de mesures sont ici classées par thématiques, qui ne représentent pas vraiment des secteurs distincts en termes de production/consommation, mais plutôt des manières d'aborder la notion de plafond et de plancher à travers différents prismes des modes de

vie des citoyen-nés ordinaires. Si les mesures sont appréhendées par le prisme des personnes, des modes de vie, c'est par souci de ré-ouvrir les imaginaires. Néanmoins, la question de la production (le mode de production et ses régulations) est évidemment tout aussi cruciale.

IMAGINAIRE

La publicité commerciale est intimement liée au système de production actuel et donc à la surproduction/surconsommation. La publicité suscite un « besoin » artificiel que réclame l'offre industrielle pour trouver un débouché. Depuis l'avènement de la société de consommation après-guerre, la publicité est partout : Nous recevons entre 1 200 et 2 200 messages publicitaires et plus de 15 000 stimuli commerciaux par jour. Pour aller vers des sociétés soutenables, il faudra nécessairement réduire drastiquement la place de la publicité, qui pousse les consommateurs à crever le plafond par le « toujours plus », et qui disqualifie toute consommation sobre correspondant au plancher, en fixant un standard qui n'est pas soutenable. Ainsi, la publicité doit retrouver sa fonction originelle en étant sobre et informative.



Interdire la publicité imposée et climaticide

La publicité est une pollution, car elle est reçue sans être souhaitée. C'est aussi comme ça qu'elle est la plus efficace. Cela passe par des messages

dans les boîtes aux lettres, au téléphone, dans les médias, mais aussi dans l'espace public. S'il existe un droit théorique à ne pas être exposé-e via certains médias, la publicité dans l'espace public n'est jamais contrôlable par les individus. Il faut donc la canaliser, en commençant par interdire les écrans publicitaires et les publicités lumineuses.

Enfin, il existe aujourd'hui des outils juridiques qui permettent d'interdire les publicités qui nuisent à la santé publique (alcool, tabac). En pleine crise climatique, certains biens et services excessivement polluants et peu nécessaires continuent de fleurir, comme les automobiles lourdes (SUV), l'aviation *low-cost*, la viande ou la *fast-fashion*. Plébiscitée par les Français-es¹¹, l'idée d'une interdiction des publicités climaticides, sur le modèle du tabac et de l'alcool, mérite d'être considérée.

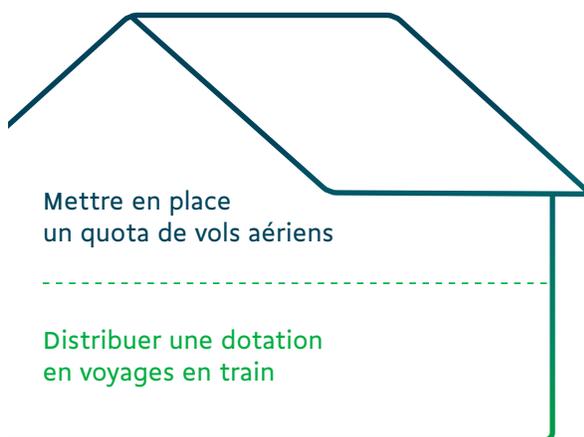
Garantir la place à des publicités informatives, pour des activités économiques plus sobres

Un rapport du Conseil des droits de l'homme des Nations unies de 2014 sur la publicité s'inquiétait de la disparition de sa « fonction informative ». L'utilité de la communication commerciale est de rendre publique les informations nécessaires aux acheteurs potentiels : prix, qualité, etc. Un cadre réglementaire renouvelé peut contribuer à réaffirmer cette mission, en ajoutant les impacts environnementaux, sociaux et sanitaires de la production ou de l'usage d'un bien ou service.

11 ADEME, Les Français aspirent à changer de modèle de société mais sont pris dans des injonctions contradictoires, juillet 2023.

TRANSPORTS

En France, les transports représentent le premier secteur en termes d'émissions sur le territoire. Notre système de transport devra se transformer intégralement : moins de transports de personnes et de marchandises (surtout par la route et l'air), moins d'infrastructures routières, moins de véhicules produits et en circulation. Se limiter à changer les techniques (voitures électriques, carburants « durables ») ne résoudra pas le problème. Cela passe bien sûr par l'aménagement du territoire, mais également par la réglementation.



Limiter les vols en avion

L'aviation a connu une croissance rapide et continue, que seul le Covid a réussi à freiner. Elle représente déjà 4 % des gaz à effet de serre globalement, et en France, on peut estimer que l'aérien représentait 27 % des émissions des transports en 2018¹². L'usage de l'avion est particulièrement inégalitaire : les catégories socio-professionnelles supérieures

sont les plus susceptibles de prendre l'avion. 20 % des Français-es n'ont jamais pris l'avion. À l'échelle globale, l'aviation reste un privilège pour les plus riches. Pour redescendre sous les seuils de soutenabilité, deux mesures méritent d'être considérées afin de plafonner au plus vite l'usage des long-courriers, les vols courts étant voués à être remplacés par un réseau ferroviaire de qualité.

Des quotas de trajets aériens¹³ : chaque personne résidant sur le territoire se verrait dotée d'un quota d'accès à l'achat d'un trajet aérien. Ce quota peut représenter un trajet, une distance ou un équivalent d'émission de gaz à effet de serre. Il peut être fongible ou se maintenir indéfiniment – il pourrait être échangeable, à condition que cet échange ne mène pas à un dépassement du budget carbone décidé démocratiquement, et que ces échanges ne créent pas un marché et ses dérives (spéculation). La distribution doit être cohérente avec les politiques climatiques et viser une répartition la plus égale possible. Par exemple, la distribution de quotas peut être établie de sorte que chaque individu ait le droit à un voyage long tous les 10 ans maximum (ce qui est déjà problématique au regard du budget carbone). Les trajets aériens sont déjà très encadrés par la loi : pour des raisons de sécurité, chaque individu est tracé par l'État qui supervise le secteur. Il s'agit ici de conditionner la délivrance du billet d'avion au respect d'un quota attaché à l'individu. Ce quota pose de nombreuses questions en ce qui concerne les usages professionnels (parfois des mésusages), mais aussi les trajectoires familiales internationales et les parcours de migrations.

¹² [Tweet de Loic Cedelle](#), 5 avril 2023.

¹³ Mesure proposée par exemple par Delphine Batho et François Ruffin. [Voir proposition de loi n°2005](#).

Taxe sur les utilisateur·ices fréquent·es de l'avion¹⁴ : dans un même esprit, il est envisageable de mettre en place une fiscalité proportionnelle à la fréquence à laquelle les individus utilisent l'avion. Plutôt qu'une politique fiscale indiscriminée, donc inégalitaire puisque donnant un avantage aux personnes très riches, un tel dispositif fiscal vise à rendre un mésusage de l'avion le plus cher possible, en laissant l'opportunité d'un usage le plus modéré possible de l'avion sans surcoût extrême. À la différence d'un quota, cette taxe vise à atteindre le plafond par un moyen indirect.

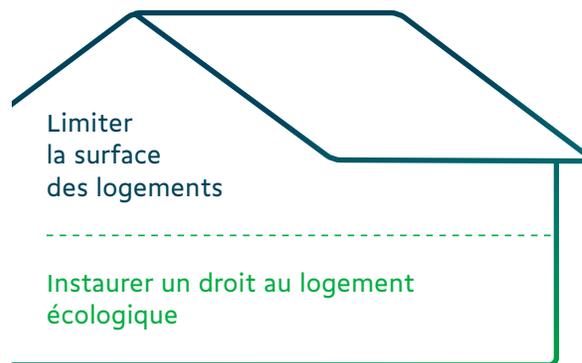
Créer une dotation de voyages en train

En contrepoint des deux mesures « plafond » évoquées, la collectivité peut également mettre en place un plancher de mobilité, car les transports longue-distance sont aussi un des secteurs où les inégalités sont les plus creusées. Selon l'enquête nationale transport-déplacement, « le nombre annuel de voyages privés est de 3,8 pour un ouvrier et 11,4 pour un chef d'entreprise ». En ce qui concerne les vacances, 40 % des revenus modestes ont quitté leur domicile pour des congés en 2014, contre 86 % des plus riches¹⁵. Puisque le train est le mode de transport motorisé le plus efficace d'un point de vue énergétique et écologique, on peut imaginer une dotation universelle en kilomètres de train. Cela passerait par la création d'un « chèque-train ». Ce chèque, sur le modèle du chèque énergie, pourrait être disponible sur demande pour toute personne majeure ou mineure, munie d'un numéro de sécurité sociale, sans conditions de ressources. Son montant pourrait être fixé annuellement par décret pour que la valeur faciale soit l'équivalent d'environ 1 000 kilomètres de train.

HABITAT

Aujourd'hui, une partie de la population n'arrive toujours pas à se loger correctement, que ce soit en matière de surface disponible, de qualité et de sécurité des logements, de performance énergétique et thermique. D'après de nombreux observateurs associatifs (comme la Fondation Abbé Pierre¹⁶) ou institutionnels (Ministère du logement, Médiateur de l'énergie), les réponses apportées par les pouvoirs publics et par les démarches privées ne parviennent pas à satisfaire pleinement les besoins de base. Les causes sont nombreuses et complexes. La décohabitation (la baisse du nombre de personnes par foyer) augmente la demande plus que la hausse démographique et l'immobilier est devenu un actif financier. Mais nous observons également une augmentation de la surface moyenne habitée, ainsi qu'un développement des résidences secondaires.

Par ailleurs, le bâtiment (plus large que l'habitat) représente un quart des émissions de gaz à effet de serre de la France, sans compter les émissions liées à la construction. On constate également qu'une partie des surfaces artificialisées l'est pour accueillir du logement, parfois sans considération de sobriété spatiale.



14 [A Frequent Flyer Levy. Sharing aviation's carbon budget in a net-zero world](#), Alex Chapman, Griffin Carpenter, Christiane Heisse et Lydia Prieg pour New Economics Foundation, 10 juillet 2021.

15 Observatoire des inégalités, [Près de la moitié des Français ne partent pas en vacances](#), 29 juin 2023.

16 Fondation Abbé Pierre, [27^e rapport sur l'état du mal-logement en France 2022](#), janvier 2022.

Limiter la consommation de logement

Afin de respecter les limites écologiques, sur les questions d'habitat, il existe de nombreuses pistes à explorer. Il est par exemple envisageable d'inciter à limiter le nombre de pièces des logements en résidence principale. Selon la composition du foyer, sur la base d'une formule simple, il est raisonnable de fixer un plafond équivalent au nombre de personnes résidentes + 2 pièces. Au-delà de ce plafond, la taxe d'habitation serait réintroduite avec un « malus de sous-occupation » désincitatif pour inciter à changer de logement ou à développer la cohabitation ou d'autres formes de logements partagés et collaboratifs. Il est également imaginable de mettre en place un dispositif pour limiter la consommation de résidence secondaire (il y a 3,2 millions de résidences secondaires en France¹⁷), en fixant un plafond de une par foyer, tout en augmentant encore la taxe d'habitation sur ces résidences. Notons tout de même que la réalité écologique et sociale devrait interroger profondément le concept de résidences secondaires privatives.

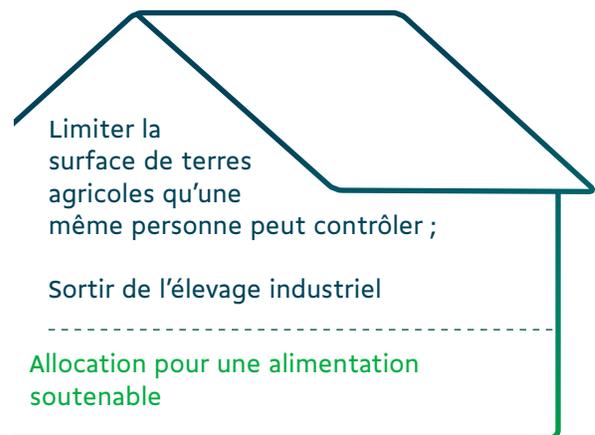
Vers un droit au logement écologique

A *contrario*, quelques mesures permettraient de garantir à chaque personne un logement digne, par exemple la réquisition des logements vacants depuis plus de 6 mois. C'est un gaspillage de surfaces inutilisées et il s'agit bien souvent de logements en bon état. Leur gestion serait confiée à des organismes sociaux habitués au parc diffus, pour loger en priorité des personnes en attente d'un logement social ou d'une solution d'hébergement pérenne. L'État pourrait également faciliter les chantiers de rénovation¹⁸ pour remettre sur le marché de la location ou de la vente des logements anciens vacants ou sous-utilisés aujourd'hui. L'État et les collectivités

territoriales, en se substituant aux promoteurs, peuvent aussi contribuer à finaliser des chantiers de logements collectifs bloqués par un problème de financement ou de disponibilités de matériaux. Enfin, la loi pourrait inciter ou obliger à transformer en logements ou centres d'hébergement les surfaces de locaux tertiaires (en particulier les bureaux) qui sont inutilisés depuis plus de 2 ans, ou *a minima* obliger à réaliser des études techniques pour cette conversion sur le patrimoine des plus grosses foncières immobilières.

ALIMENTATION-AGRICULTURE

L'agriculture et l'alimentation actuelles sont problématiques tant pour leurs impacts sur le climat (émissions liées à l'élevage industriel et à l'usage d'engrais fossiles en particulier), que sur la biodiversité - alors même que le nombre d'emplois du secteur s'est effondré. En même temps, elles sont loin de satisfaire aux besoins élémentaires au niveau mondial, vu le nombre de personnes qui souffrent de la faim et/ou de malnutrition, et les épidémies entre autres d'obésité et de diabète.



¹⁷ INSEE, Deux résidences secondaires sur trois sont détenues par un ménage de 60 ans ou plus, 25 août 2021.

¹⁸ Collectif Rénovons, Scénario Rénovons 2020 - France : Coûts et bénéfices d'un plan de rénovation des passoires énergétiques en 10 ans.

Sortir de l'élevage industriel et limiter la surface de terres agricoles qu'une même personne peut contrôler

Afin de respecter le plafond, notre agriculture et notre alimentation devront modifier de nombreuses pratiques non soutenables (surproduction/consommation d'animaux, surtout industriels, importation de pays lointains, hors saison, financiarisation du foncier agricole, etc.). L'élevage, en particulier industriel, est responsable d'au moins 14 % des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial¹⁹, de 80% de la déforestation en Amazonie brésilienne²⁰, mais aussi de pollution des cours d'eau. En France, d'après Greenpeace, 60 % des animaux d'élevage proviennent de l'élevage industriel et sont concentrés dans 3 % seulement des exploitations²¹. Par ailleurs, l'élevage industriel accapare les terres agricoles pour l'alimentation animale, encourageant ainsi le développement des monocultures et de l'agriculture intensive (ex : maïs pour les bovins) mais également l'agrandissement des parcelles et la concentration du marché foncier aux mains de quelques-uns. Dans la logique du plafond, il est donc urgent de mettre en place un moratoire sur l'élevage industriel, afin de sortir de ce modèle délétère. Dans la même veine, notre pays connaît depuis des années une concentration croissante de l'agriculture avec une baisse rapide du nombre d'agriculteur·ices et une taille de plus en plus grande des exploitations. En 2020, la France ne comptait plus que 390 000 fermes²², contre 600 000 vingt ans plus tôt, soit 1/3 de fermes en moins. Or, ceci va de pair avec l'industrialisation de la production et de la transformation, à l'opposé

à la fois de l'agro-écologie et d'un tissu économique à taille humaine.

La France était parmi les pays les plus avancés pour le contrôle de la concentration agricole, mais les outils qui existent toujours pour cela sont de moins en moins adaptés à la réalité du XXI^e siècle, en particulier à la prise de contrôle du foncier par des acteurs financiers éloignés du monde agricole. Dans la logique du plafond, les Amis de la Terre préconisent une mesure simple²³ : limiter la surface de terres agricoles qu'une même personne peut contrôler (plafond proposé à 300 hectares).

Allocation pour une alimentation soutenable

Dans notre pays, la faim a été en grande partie remplacée par la « malbouffe ». Les personnes défavorisées sont celles qui bénéficient le moins d'un accès à une nourriture saine. Or, chaque personne devrait pouvoir consommer une alimentation de qualité, un droit qui fait partie des « planchers » de l'espace écologique. C'est le sens d'une allocation pour une alimentation soutenable, qui donnerait accès à des produits sains répondant à des besoins insuffisamment satisfaits, particulièrement les légumes et les fruits, les légumineuses, dites « légumes secs », les produits non industriellement transformés.

La piste est explorée par de nombreux acteurs, en particulier le collectif pour une « sécurité sociale de l'alimentation »²⁴, selon différentes modalités. Etant donné le contexte actuel et dans un souci d'écologisation de l'alimentation, un tel dispositif devrait sans

19 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à l'élevage : c'est possible, 26 septembre 2013.

20 Greenpeace France, Le massacre de l'Amazonie, juin 2009.

21 Greenpeace France, Élevage industriel : Greenpeace exige un moratoire sur les fermes-usines, communiqué de presse du 15 mai 2023.

22 Recensement agricole de 2020.

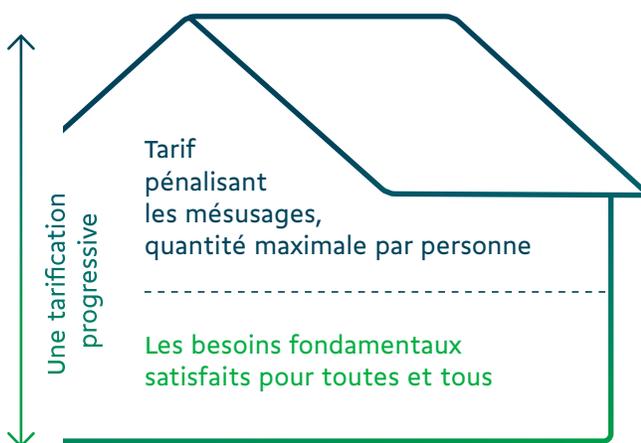
23 Les Amis de la Terre France, La terre aux paysan·nes, l'agro-industrie hors-champ. Décryptage et solutions face à l'accaparement des terres en France.

24 Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation.

doute limiter les produits d'origine animale, surconsommés par toutes les classes sociales et particulièrement problématiques sur le plan environnemental. Le dispositif devra favoriser la production et l'accès aux produits de l'agriculture biologique, locale et équitable, tout en tissant des liens entre mangeurs, paysans et territoires. Le choix des aliments concernés et du montant pourrait être orienté démocratiquement, par exemple à travers des commissions incluant des scientifiques, des citoyen·nes, des usagers, des médecins, à un niveau qui peut être local pour prendre en compte l'agriculture environnante.

CONSOMMATION EN EAU ET ÉNERGIE DOMESTIQUE

Chaque ménage consomme, à son domicile, de l'énergie et de l'eau. Malgré les compteurs et les factures, ces prélèvements sont parfois invisibles, presque considérés comme « forfaitaires » (nous consommons sans compter), au détriment du climat ou d'une répartition juste de la rareté - sauf pour les ménages les plus modestes, qui peinent à financer leurs besoins les plus basiques.



Une tarification progressive couplée au rationnement

La tarification progressive est déjà mise en œuvre dans certaines localités pour des biens essentiels ou des services, par exemple pour l'eau. Il s'agit d'envoyer un « signal prix », censé aider à la prise de conscience de la plus ou moins grande rareté de la ressource. Des villes comme Dunkerque, Montpellier, Libourne, et bientôt La Rochelle ont décidé de tarifs progressifs. L'idée est en soi révolutionnaire, car notre système économique est basé sur le « toujours plus de consommation », et nous sommes plutôt habitués à des tarifs dégressifs : plus on consomme, plus on bénéficie d'avantages financiers ou tarifaires.

Les villes qui l'ont mise en place ont opté généralement pour 3 tranches. Les tranches tiennent parfois compte du nombre de personnes dans le foyer, un sujet parfois compliqué. La 1^{ère} tranche peut être gratuite (comme par exemple à Montpellier), étant donné que l'eau doit être considérée comme un bien commun de première nécessité, pour lequel devrait exister un droit garanti et inaliénable. Les tranches suivantes ont des tarifs supérieurs afin de pénaliser les mésusages, en tendant vers un plafond²⁵.

Au-delà de l'eau, le principe pourrait s'appliquer à l'énergie, l'électricité ou les combustibles fossiles pour usage domestique. Cela permettrait de garantir des premiers kWh à prix réduit voire gratuit, et pénaliser les mésusages.²⁶ Pour être équitable, la mesure requiert de tenir compte de la nature des usages et ne pas se limiter aux quantités consommées : quelle énergie est utilisée pour le chauffage, pour l'eau chaude, pour la cuisine, et adapter les tarifs au territoire.

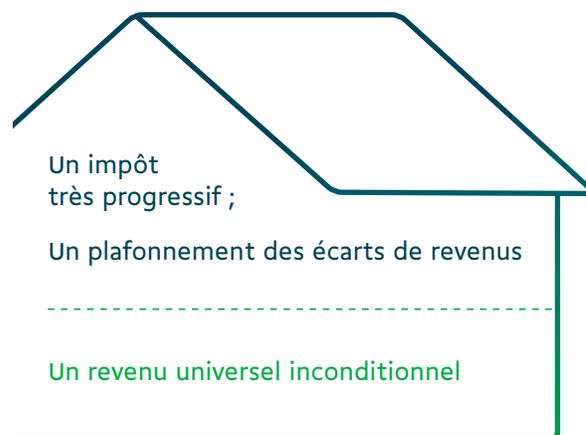
²⁵ On n'aborde ici que la consommation des ménages. Pour autant, il ne faut pas oublier, pour l'eau par exemple, que l'agriculture est le 1^{er} consommateur avec 48 %, suivie de l'industrie avec 32 %.

²⁶ [Warm homes, cool planet. A package to fix the UK's energy price crisis](#), Alfie Stirling et Dominic Caddick pour New Economics Foundation, 5 septembre 2022.

Dans les cas de pénurie structurelle ou de crise, la tarification progressive peut se transformer en une version simple : le rationnement, c'est-à-dire une quantité maximale disponible par foyer (qui peut être accompagnée d'un accès gratuit à une quantité de base). Concernant l'eau, c'est déjà le cas dans certaines communes en période de sécheresse. C'est également le cas concernant les carburants fossiles lors des grèves de raffinerie par exemple, même si le dispositif utilisé est souvent très rudimentaire. Plutôt que des dispositifs ponctuels et mal organisés, l'organisation de la pénurie semble devoir entrer dans la grammaire politique, en s'intégrant dans le processus démocratique. Par exemple, les dispositifs de rationnement pourraient être mis en place à travers des dispositifs démocratiques comme des assemblées tirées au sort, formées et accompagnées, nationales ou locales selon les cas. En effet, les mesures de restriction ont un contenu politique, non-neutre : on se souvient des réactions provoquées par l'arrosage des golfs en période de sécheresse !

REVENUS

À la source à la fois de la surconsommation/surproduction, et d'un climat de frustration liée aux inégalités croissantes, la question des revenus monétaires doit être au cœur des politiques de sobriété, pour à la fois ne pas dépasser le plafond écologique et garantir à chacun un plancher.



Plafonner les écarts de rémunération

Depuis Platon, la question des écarts relatifs de richesse est posée. Lui situait un écart juste dans un ratio 1 à 4 - tout excédent devant abonder la collectivité. Aujourd'hui, les Français-es le réclament aussi. Ils situent le « revenu maximal mensuel en France pour une personne travaillant à temps plein dans une entreprise privée » à 11 fois le SMIC en moyenne (en prenant en compte à la fois les salaires et les autres sources de revenus comme les primes ou les stock-options²⁷). Sans surprise, plus les répondant-es sont riches, plus ils et elles souhaitent un plafond élevé. À l'inverse, presque deux tiers des Français-es désirent un facteur 7 entre SMIC et revenu maximal. Bien sûr, la rémunération du capital doit également être plafonnée, d'autant plus qu'elle représente environ deux tiers des revenus des 0,1 % les plus riches²⁸.

Différentes études montrent que ces inégalités nuisent à la cohésion sociale et au bonheur déclaré par la population, en particulier dans les pays riches. Les inégalités alimentent l'imitation sociale, qui consiste à vouloir copier les modes de surconsommation des plus riches. Pour que la population accepte de faire les efforts nécessaires

²⁷ Gaël Giraud, Cécile Renouard, *Le Facteur 12. Pourquoi il faut plafonner les revenus*, Carnets Nord, Paris, 2012, 224 p.

²⁸ Voir notamment le graphique « La composition de la propriété » (France 2015) et les données sur les inégalités issues de Thomas Piketty, *Capital et idéologie*, Seuil, Paris, 2019, 1 232 p.

au bien-être des générations futures, des plafonds de revenus (en plus de planchers) sont essentiels.

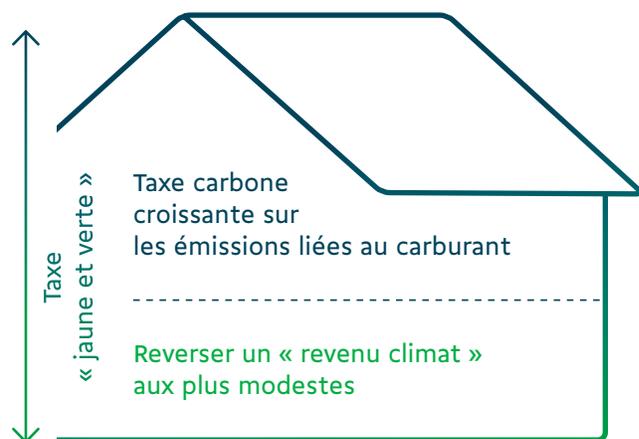
Comment limiter ces écarts ? A minima, un impôt très progressif est nécessaire. Les prélèvements proportionnels, majoritaires actuellement, comme la TVA, avantagent les plus riches de façon indue et aggravent les inégalités. Il est également possible de plafonner les écarts de rémunération dans l'entreprise (de 1 à 4 par exemple) ou à l'échelle du pays (1 à 12). Certains parlent de « revenu maximal acceptable », ce qui peut passer en pratique par un taux de prélèvement de 100 % sur les revenus au-dessus d'un seuil.

Garantir un revenu à chaque personne

Aujourd'hui, la République propose une forme de plancher, qui hélas ne permet pas de mener une vie digne à l'intérieur de l'espace écologique. Pour les salaires, le SMIC est une forme de plancher. Des prestations sociales, comme le RSA ou le minimum vieillesse, sont une approche de minimum garanti à chacun·e. Pour aller plus loin, l'instauration d'un revenu universel inconditionnel pourrait aider une grande partie de la population à satisfaire ses besoins fondamentaux, en sortant les personnes de l'angoisse du manque et de la gestion de la pénurie. Un tel revenu de base ne doit cependant pas se substituer à une démarche collective. Un revenu monétaire garanti n'épuise pas la question des droits sociaux et politiques, plus larges. C'est pour cela que la garantie d'un revenu peut s'inscrire dans une réflexion plus large, comme l'idée d'une « dotation inconditionnelle d'autonomie »²⁹ ou de « services de base universels »³⁰, qui incluent des services accessibles à toutes et tous sans contribution monétaire, ainsi qu'une perspective d'écologisation des sociétés.

CONSOMMATION CARBONÉE

Côté acheteur·euses (consommateur·ices finaux ou intermédiaires), le prix des énergies, biens et services les plus intenses en carbone ne reflète pas l'urgence climatique. Comment réussir à atterrir au sein de l'espace écologique dans ces conditions, dans un esprit de justice sociale ?



Une taxe « jaune et verte » - la Contribution Climat Solidaire

La fiscalité carbone, sans être l'alpha et l'oméga de toute politique climatique, peut être renforcée - à condition qu'elle ne vienne pas aggraver les inégalités³¹. À la différence de la taxe carbone classique, l'idée d'une taxe « jaune et verte » (en référence aux gilets jaunes) repose sur plusieurs principes :

- une assiette d'application complète, sans exemptions incompréhensibles : les ménages mais aussi les entreprises, en incluant le kérosène, le transport maritime, les entreprises du système de quotas européens, le transport routier ;

29 [Projet de Décroissance.](#)

30 Anna Coote, [Universal Basic Services: Provisioning for our needs within a fair consumption space](#), 2 février 2023.

31 Conseil d'analyse économique, [Pour le climat : une taxe juste, pas juste une taxe](#), 20 mars 2019.

- une redistribution à la moitié de la population ayant les revenus les plus faibles sous forme d'un revenu climat ;
- l'utilisation du produit restant pour la lutte contre le dérèglement climatique (fléchée par exemple vers la rénovation thermique, les transports publics, la végétalisation).

Cette modalité de fiscalité carbone permettrait une meilleure intégration des limites planétaires (climatiques), et agirait comme plancher, puisqu'elle financerait le versement d'un « revenu climat » et les services publics de transformation écologique.

Le reversement sous forme d'un « revenu climat »³² compenserait l'impact des hausses de prix pour les revenus modestes. Un montant forfaitaire, sans conditions autres que le revenu monétaire, représenterait une incitation directe à des changements de pratiques immédiatement réalisables. L'un des intérêts de cette contribution est de montrer que toutes les consommations énergétiques sont à surveiller et à réduire, mais que l'effort ne doit pas être le même pour toutes et tous. Or, « si 51 % des Français estiment souhaitable d'augmenter la taxe carbone, cette proportion augmente à 72 % à condition que cela ne pénalise pas le pouvoir d'achat des ménages des classes moyennes et modestes, et que les recettes de la taxe soient utilisées pour financer des mesures de transition écologique ».³³

TEXTILE ET HABILLEMENT

Aujourd'hui, la production des biens de consommation atteint de tels niveaux qu'on sort de toute logique d'offre et de demande. La surproduction se caractérise par les deux aspects suivants :

- L'utilisation des ressources et la pollution engendrée sont bien au-delà des limites planétaires.
- Cette production ne répond plus à une demande, mais la crée à l'aide de stratégies marketing visant à être toujours plus compétitif. La surconsommation découle alors de la surproduction.

L'industrie textile et de la mode semble en être le prototype, avec une quantité de vêtements telle que si l'on arrêta d'en produire aujourd'hui, nous pourrions nous vêtir jusqu'en 2100³⁴. Le secteur textile est associé à des émissions de gaz à effet de serre pouvant aller jusqu'à 10 % du total mondial³⁵. Au niveau français on estime qu'il représente 10 % de l'empreinte carbone (incluant tous les produits consommés dans le pays)³⁶. Pour respecter l'Accord de Paris, les niveaux de production dans le textile doivent être divisés par 10 d'ici 2030. Or, les ventes de produits continuent d'augmenter, dans des proportions insoutenables (48 vêtements par habitant-e en 2022)³⁷. La *fast-fashion* et maintenant l'*ultra fast-fashion* en sont l'incarnation, avec en parallèle des conditions d'emploi et de salaire inacceptables dans les usines de production.

32 Réseau Action Climat, *Contribution climat solidaire, revenu climat et l'application du principe pollueur-payeur : proposition pour une nouvelle fiscalité carbone et énergétique plus juste*.

33 ADEME, « Les Français aspirent à changer de modèle de société mais sont pris dans des injonctions contradictoires », juillet 2023.

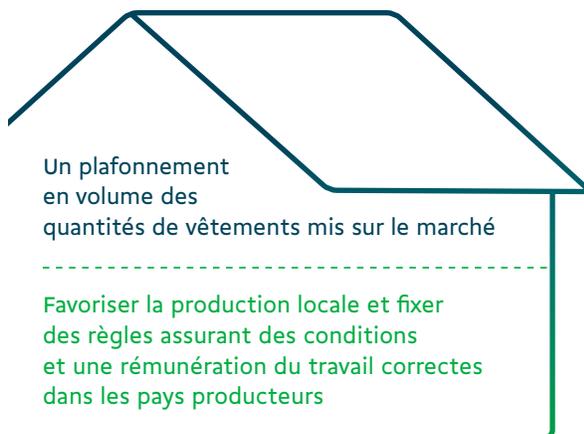
34 Catherine Dauriac : « *Nous avons produit assez de vêtements pour habiller la planète jusqu'en 2100* », Vert, 20 avril 2022.

35 ADEME, *La mode sans dessus-dessous*.

36 Payet, J. (2021). *Assessment of the Carbon Footprint for the textile sector in France using Life Cycle Assessment*. Sustainability (ISSN 2071-1050; CODEN: SUSTDE). MDPI publisher. 13 janvier 2021.

37 Refashion, *Rapport d'activités 2022*.

L'exemple du textile montre combien la question de l'espace écologique est mondiale : avec d'un côté un plafond de production et de consommation dépassé massivement, et de l'autre des revenus indignes pour ceux et surtout celles qui les fabriquent. L'augmentation des niveaux de production s'appuie sur la baisse continue des prix depuis les années 80, elle-même liée à la délocalisation dans les pays à bas coûts salariaux. Il y a donc une nécessité à agir afin de réduire la production et en parallèle améliorer les conditions dans lesquelles se fait cette production.



Limiter la production de vêtements

Pour le secteur du textile, la seule voie d'action mise en avant aujourd'hui est l'économie circulaire : le recyclage, la réparation et le réemploi, avec une offre modeste de vêtements d'occasion par les chaînes de vêtements, sont censés résoudre le problème. Seulement, aujourd'hui, ces pratiques existent sans mettre aucun frein à la mise en marché croissante de vêtements neufs. Revendre un vêtement devient un prétexte à en acheter un neuf. Il est donc indispensable de limiter la production et la vente de

vêtements neufs³⁸, ce qui ramènera une certaine sobriété, et permettra au marché de l'occasion de jouer son rôle en valorisant cette offre.

L'essentiel de la production de vêtements étant issue aujourd'hui de pays à bas coûts, c'est au niveau de l'offre que l'on peut et doit limiter ce flux excessif, d'où la proposition de plafonner en volume les vêtements mis en marché, en les divisant par 10 environ : au vu de l'excès actuel de consommation, ce volume sera largement suffisant, car il se combinera avec les produits d'occasion et avec ceux venant de producteurs locaux.

Soutenir la production locale et des conditions de travail correctes dans les pays producteurs

La lutte contre la surproduction doit être associée à plusieurs mesures positives : la relocalisation de la production sur le territoire français et/ou européen, l'allongement de la durée d'utilisation des produits (qualité améliorée, réparation, réemploi dès que possible), et une meilleure rémunération des travailleuses des pays producteurs. Sur ce dernier aspect, l'Union européenne doit agir en imposant, à l'entrée du marché européen, des standards écologiques et sociaux permettant aux travailleurs et travailleuses de pouvoir vivre décemment de leur production.

CONCLUSION

Les années qui viennent seront déterminantes. La crise écologique, en particulier climatique, est chaque mois plus sensible, les conséquences dramatiques se font sentir, et malgré tous les efforts que certains mettent à nier ou minimiser les dégâts, nos vies changent. Et si, plutôt que de subir piteusement cet état de fait, nous reprenions le pouvoir ?

La première étape, c'est d'imaginer ce que pourraient être des réponses à la hauteur du défi. C'est à quoi ce document contribue. La première étape est de reprendre du pouvoir sur les imaginaires politiques, élargir le champ des possibles, penser des systèmes décontaminés du productivisme, de la techno-idolâtrie et du règne de la compétition.

Cette étape est loin de suffire. La réflexion, radicale, doit s'accompagner d'une action déterminée et pragmatique. Nous ne construirons des sociétés soutenables qu'en construisant un mouvement social le plus large possible pour obtenir une bascule véritable. La réflexion et les idées doivent s'accompagner de batailles gagnables, contre les piliers du désordre actuel - ce à quoi s'attaquent par exemple les campagnes des Amis de la Terre, aux niveaux fédéral, local mais aussi européen et international. Ces batailles, accompagnées d'une quête de refonte globale de nos sociétés pour plus de justice et de soutenabilité, ne se mèneront pas sans vous. ■

AVEC L'ESPACE ÉCOLOGIQUE, CONCRÉTISONS LES UTOPIES

Quelques propositions concrètes
pour tendre vers des sociétés
soutenables

JUILLET 2023

RÉDACTEUR-ICES Joseph D'halluin, Catherine Mollière,
Aurélien Petit, Martine Laplante, Khaled Gaiji,
Clément Tranain

MISE EN PAGE Zelda Mauger

Les Amis de la Terre France sont une association de protection des droits humains et de l'environnement, à but non lucratif, indépendante de tout pouvoir politique ou religieux. Créée en 1970, l'association a contribué à la fondation du mouvement écologiste français et à la formation du premier réseau écologiste mondial – Friends of the Earth International – présent dans 75 pays et réunissant 2 millions de membres sur les cinq continents. En France, les Amis de la Terre forment un réseau de groupes locaux et affiliés autonomes, qui agissent sur la base d'un engagement commun en faveur de la justice sociale et environnementale.

Les Amis de la Terre France

Mundo M, 47 avenue Pasteur
93100 Montreuil
+33 1 48 51 32 22
france@amisdelaterre.org

amisdelaterre.org

